

Protéger et restaurer les écosystèmes de prairies et de savanes menacés

RECONNAISSANT l'importance mondiale des prairies – qui occupent 30% de la surface terrestre de la Terre et accueillent jusqu'à un tiers de la biodiversité terrestre, et incluent le cerrado, les pampas, le Gran Chaco, le Pantanal et l'Orinoco, les prairies andines et afro-alpines, les prairies d'Amérique du Nord comme les Grandes plaines du Nord, la steppe eurasiennne et en particulier la prairie de Mongolie-Mandchourie et les steppes de Russie, du Népal et de Chine, les savanes en Afrique et les prairies de basse altitude en Australie du sud-est ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT les multiples services écosystémiques (séquestration du carbone, filtration et stockage de l'eau douce, rétention des sols), la biodiversité de la faune et de la flore, et les forts liens économiques, sociaux et culturels qui unissent de nombreuses populations pastorales aux prairies et aux savanes ;

RECONNAISSANT que 500 millions de personnes dans le monde s'identifient comme des éleveurs pastoraux, et qu'un grand nombre sont historiquement marginalisés, avec un accès limité à la santé, à l'éducation et à d'autres services ;

INQUIET que les prairies et savanes natives du monde subissent un changement d'affectation des terres et une dégradation des terres à un rythme supérieur à celui des autres biomes ;

INQUIET PAR AILLEURS que les menaces qui pèsent sur les écosystèmes de prairies et de savanes natifs et naturels reçoivent bien moins d'attention que l'appauvrissement des systèmes de forêts, d'eau douce ou côtiers ;

INQUIET ÉGALEMENT que, selon la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), environ 20% de la surface terrestre végétalisée de la Terre montre un déclin persistant de productivité lié à la dégradation des terres ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que l'écologie des prairies soit mal comprise et que la biodiversité des prairies soit insuffisamment valorisée, et que ces lacunes de connaissances contribuent au sous-investissement et à des politiques peu propices ;

CONSCIENT que les facteurs immédiats de la transformation des terres incluent le développement agricole pour l'élevage, l'alimentation, la production de fibres et d'énergie, l'exploitation minière et autres industries extractives, le pâturage non-durable, et le changement climatique ;

CONSCIENT, néanmoins, que des pratiques agricoles bien gérées et des systèmes de pâturages durables sur des prairies naturelles et semi-naturelles peuvent offrir des avantages sociaux et de conservation importants ; et

CONSCIENT ÉGALEMENT de toute la gamme d'options disponibles pour les prairies et les savanes du monde, comme la protection, la gestion durable et la restauration ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. APPELLE le Directeur général à soutenir des mesures pour répondre aux problèmes urgents liés à la transformation et à la dégradation de ces écosystèmes.

2. APPELLE les Commissions et les Membres de l'UICN à soutenir la rédaction d'un Rapport mondial sur l'état des prairies et des savanes, identifiant :

a. les zones de préoccupation majeure en matière de conservation, y compris les fronts de transformation existants et prévus et les tendances de dégradation, la fragmentation des paysages, et les Zones clés pour la biodiversité ;

b. la valeur des services écosystémiques associés et leurs avantages pour les communautés humaines en matière de savoir local, de droits fonciers et d'institutions coutumières ; et

c. des pratiques de restauration de prairies reproductibles et réussies, des indicateurs de qualité des prairies et savanes et des meilleures pratiques de protection, de gestion durable et de restauration des prairies et savanes, y compris celles pouvant être mises en œuvre sur les terres travaillées.

3. RECOMMANDE que l'UICN et ses Membres travaillent, tel qu'approprié, avec leurs homologues de niveau national et autres engagés dans la Convention sur la diversité biologique (CDB), afin de les inciter à soutenir l'inclusion dans le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 d'un objectif de zéro perte nette des écosystèmes naturels, comprenant les prairies et les savanes, ce qui permettrait ainsi d'éviter les fuites d'un biome vers un autre.

4. APPELLE les Commissions et les Membres à soutenir les efforts pour encourager la protection et la restauration des prairies et savanes en vue de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, potentiellement en établissant des objectifs pour l'intégration de la protection des prairies et savanes dans les politiques de planification des terres, dans le cadre d'un Plan de restauration écologique, et en demandant aux gouvernements d'affecter des ressources pour la mise en œuvre d'un tel plan.

5. ENCOURAGE les Membres et les gouvernements à appliquer le Cadre conceptuel scientifique pour la neutralité de la dégradation des terres de la CNULD, comme moyen de soutenir la mise en œuvre de la CNULD et de remplir l'Objectif 15.3 de développement durable dans toutes les zones de prairies et savanes du monde.

6. DEMANDE à l'UICN de chercher le soutien des États Membres pour le processus initié par le Comité sur l'agriculture de l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) des Nations Unies, de désigner une Année internationale des pâturages et des éleveurs pastoraux, qui permettrait d'améliorer la compréhension mondiale de l'importance des pâturages, notamment des prairies et savanes, pour la conservation de la biodiversité et les moyens d'existence locaux - initiative qui sera proposée au vote lors de la 27e session du Comité sur l'agriculture de la FAO.

Note : La proposition visant à créer une Année internationale des pâturages et des éleveurs pastoraux des Nations Unies a été approuvée lors de la 27e session du Comité de l'agriculture de la FAO. Elle sera mise aux voix lors de la 165e session du Conseil de la FAO qui se tiendra en décembre 2020, lors de la 42e session de la Conférence de la FAO prévue en juin 2021, et lors de l'Assemblée générale des Nations Unies qui aura lieu en septembre 2021.